

COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCOS)

ENTRE 20 000 ET 50 000 HABITANTS

unine
Université de Neuchâtel
Institut de géographie

MICROCITY
NEUCHÂTEL INNOVATION

IDÉE 21

- L'université de Neuchâtel - institut de géographie
- Société Coopérative IDEE 21
- La Ville de Neuchâtel
- Microcity

**Le Budget d'Innovation
collaborative – Neuchâtel
(Suisse)**

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

*Première édition en 2024 et volonté d'en reconduire d'autres

La collectivité/métropole
participe à un programme

☐ OUI ☒ NON

THÈME

INNOVATION COLLABORATIVE

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Le Budget d'Innovation Collaborative (BIC), lancé en 2024 par la Ville de Neuchâtel dans le cadre du projet Smart City, s'inscrit dans une stratégie d'innovation responsable adoptée en 2023. Inspiré des budgets participatifs, il se distingue par une forte dimension collaborative, favorisant la coopération entre habitant·e·s, entreprises, associations et institutions locales. Son but est de faire émerger des projets concrets répondant aux besoins du territoire et de soutenir une transformation urbaine durable, inclusive et collective.

Le processus comprend quatre étapes : un appel à idées, une phase de co-crédation (mélant deux ateliers participatifs et plus de vingt séances de coaching individualisé, pour aider les porteur·euse·s à structurer et enrichir leurs projets), un vote citoyen, puis la réalisation des projets sélectionnés.

Au total, 72 idées ont été déposées, 18 projets développés, et 5 lauréats, choisis par la population, se sont partagé un budget de 200 000 CHF.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Le Budget d'Innovation Collaborative (BIC) a été lancé en 2024 dans le cadre du projet Smart City, porté par la Ville de Neuchâtel avec le soutien de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Il s'inscrit dans une stratégie numérique et d'innovation responsable, adoptée par le Conseil général en juin 2023, et vise à expérimenter de nouvelles formes de coopération entre habitant·e·s et acteurs économiques, associatifs et académiques du territoire.

Ce dispositif, inédit en Suisse, a été initié par la Ville en partenariat étroit avec l'Université de Neuchâtel (Institut de géographie et de sociologie), Microcity (pôle d'innovation) et IDEE 21, bureau spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de démarches participatives. Inspiré des budgets participatifs, le BIC s'en distingue par sa forte dimension collaborative, favorisant les échanges entre citoyen·ne·s, entreprises et associations locales.

Ses objectifs sont multiples : faire émerger, structurer et financer des projets collaboratifs et innovants répondant aux besoins locaux ; fédérer les résident·e·s avec les actrices et acteurs de l'écosystème d'innovation ; initier la transformation de la ville par l'expérimentation de solutions concrètes.



LA DÉMARCHE

Le processus s'est articulé en quatre phases :

- appel à idées,
- co-créalation,
- vote
- réalisation.

Il s'est appuyé sur deux plateformes numériques complémentaires :

- ParticipoNs, dédiée aux citoyen·ne·s et aux associations, développée par Octree à partir de l'outil Decidim ;
- N-Booster, destinée aux entreprises.

Deux cycles d'ateliers de co-créalation, conçus et animés par IDEE 21, ont permis de faire dialoguer des expertises citoyennes, associatives et entrepreneuriales, en mobilisant des méthodes d'intelligence collective et de coaching par les pairs.

Au total, plus de 70 idées ont été déposées, et une centaine de participant·e·s se sont engagé·e·s dans les ateliers. Ces échanges ont conduit à l'élaboration de 18 projets concrets, développés en partenariat entre société civile et acteurs économiques. En fin d'année 2024, 5 projets lauréats ont été sélectionnés par vote citoyen et se sont partagé un budget global de 200'000 CHF.

Pour garantir la transparence de la démarche, un règlement dédié et une charte de participation ont été élaborés. L'ensemble des documents, du calendrier aux résultats en passant par les projets présentés, est publiquement accessible. Voir documentation sur la plateforme <https://participons.ch/pages/reglement>

Le territoire concerné couvre l'ensemble de la Commune de Neuchâtel, avec une participation ouverte dès 12 ans, ainsi qu'à toutes les personnes morales domiciliées dans le canton. Le suivi de la réalisation des projets est prévu tout au long de l'année 2025, afin d'en évaluer la mise en œuvre et de dégager les enseignements nécessaires à la pérennisation du dispositif.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

Le Budget d'Innovation Collaborative (BIC) s'est déroulé en quatre étapes, entre le début de l'année 2024 et la sélection finale des projets en fin d'année.



LA DÉMARCHE

1. Appel à idées :

Lancé au printemps 2024, l'appel à idées a permis de faire connaître le dispositif à l'ensemble des résident·e·s de la commune (dès 12 ans) ainsi qu'aux organisations locales. Les idées pouvaient être déposées via les plateformes numériques Participons.ch et Nbooster.ch. Au total, plus de 70 idées ont été déposées, portant sur des thématiques très variées.

2. Co-création :

Parmi ces idées, 52 ont été retenues pour participer à une phase d'accompagnement de quatre mois, incluant :

- Deux grands ateliers participatifs, rassemblant près de 100 personnes (citoyen·ne·s, entreprises, associations) ;
- Plus de 20 séances de coaching individualisé, pour aider les porteur·euse·s à structurer leur projet.

Cette étape reposait sur des méthodes de co-construction, d'intelligence collective et de coaching par les pairs, favorisant le dialogue entre différentes expertises.

3. Vote citoyen :

À l'issue de la phase de co-création, 18 projets portés par des consortiums composés d'au minimum une personne morale et une personne physique ont été présentés à l'ensemble des habitant·e·s de Neuchâtel. Un vote citoyen a été organisé pour permettre à la population de choisir les initiatives qu'elle souhaitait voir financées. Ce vote a permis de renforcer la légitimité des projets et d'impliquer directement les résident·e·s dans la prise de décision. Cinq projets lauréats ont ainsi été sélectionnés et se sont partagé une enveloppe totale de 200'000 CHF.

4. Réalisation :

Les projets retenus ont entamé leur réalisation à partir de fin 2024. Un calendrier de suivi est mis en place sur l'année 2025, comprenant des temps d'évaluation, des points d'avancement réguliers et des échanges entre porteurs de projets, partenaires institutionnels et habitant·e·s. Ce suivi vise à garantir la bonne mise en œuvre des actions et à tirer des enseignements en vue d'une éventuelle reconduction du dispositif.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* (parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.)

Le Budget d'Innovation Collaborative (BIC) a mobilisé plusieurs parties prenantes :

- **Portage du projet** : Université de Neuchâtel (géographie et sociologie), Ville de Neuchâtel (dicastères du développement, des finances et des ressources humaines), Microcity (pôle d'innovation) et IDEE 21, en tant que mandataire externe chargé du design du processus, de la conception et de l'animation de la phase de co-création.



LA DÉMARCHE

- **Publics cibles** : l'ensemble des résident·e·s de la commune dès 12 ans.
- **Porteur·euse·s d'idées** : 52 personnes sélectionnées pour participer aux ateliers de co-création et bénéficier d'un accompagnement individualisé.
- **Porteur·euse·s de projets** : 43 citoyen·ne·s et organisations locales (entreprises, associations), impliqué·e·s dans le développement et le dépôt de projets concrets.
- 18 projets soumis au vote de la population
- 5 projets expérimentaux se sont partagé la somme de 200'000 CHF.

La démarche a combiné présentiel et numérique, notamment grâce aux plateformes ParticipoNs (pour les citoyen·ne·s et associations) et Nbooster (pour les entreprises). Cela a permis à un large public de participer facilement, depuis l'appel à idées jusqu'au vote final de la population.

Des points de vue très différents ont parfois été confrontés : entre citoyen·ne·s et entreprises, ou entre acteurs publics et privés. Pour que ces échanges restent constructifs, chaque atelier a été animé, facilité et préparé par des professionnels de la participation citoyenne.

La démarche a également reconnu et valorisé les savoirs d'usage des habitant·e·s. Chacun·e a pu faire entendre son expérience du territoire et bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour développer son idée. Grâce à cette organisation, le BIC a permis de rassembler différentes visions et compétences, à tous les niveaux du projet, de sa conception jusqu'à la réalisation concrète des actions sur le terrain.

L'initiative du BIC à l'échelle communale est innovante et exemplaire en ce qu'elle met en relation et en discussion autour d'enjeux et d'actions concrètes pour la ville des acteur·trice·s et groupes qui en général se côtoient peu: habitant·e·s, entreprises, services communaux, université.

RETOURS

** évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?*

La première édition du Budget d'innovation collaborative (BIC) a permis d'initier une nouvelle dynamique en matière d'innovation citoyenne à Neuchâtel.

Conduite entre mars 2024 et mars 2025 par l'Université de Neuchâtel, l'évaluation a permis d'analyser les différentes phases du processus, du dépôt des idées jusqu'à la réalisation des projets lauréats. Pour ce faire, deux questionnaires ont été envoyés aux porteurs et porteuses de projets en complément de 13 entretiens individuels ainsi que deux entretiens collectifs et une observation participante lors des ateliers.



L'évaluation montre que les objectifs principaux du dispositif ont été atteints, soit :

- faire émerger des projets concrets à partir d'idées citoyennes,
- encourager la co-crédation,
- renforcer les liens entre acteurs locaux.

Parmi les éléments les plus positifs, la mobilisation initiale est particulièrement notable : 72 idées ont été déposées et 18 projets ont été co-développés, avant que cinq d'entre eux soient sélectionnés par le vote citoyen.

Le processus a permis à des citoyennes et citoyens, associations et entreprises aux profils variés de collaborer dans des configurations souvent inédites, au-delà des logiques habituelles de silo. Ce caractère hybride du BIC a été largement salué par les porteurs et porteuses de projets, tout comme la réactivité des équipes et leur capacité à structurer un dispositif participatif et inclusif en peu de temps.

Certaines limites ont toutefois été identifiées :

- L'accessibilité du processus reste perfectible. En effet, la participation est restée concentrée sur des publics déjà impliqués dans d'autres projets (militants, associatifs ou entrepreneuriaux).
- Le vote a également mis en évidence des inégalités entre les porteurs et porteuses de projets ; Leurs réseaux ou leur capacité à mener une campagne n'était pas égale et le rôle de la communication dans cette phase devrait être revu.
- Enfin, bien que présent, l'accompagnement pourrait être renforcé et mieux différencié selon les profils : les citoyens et les entreprises ont en effet des compétences différentes en matière de montage de projet. Plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser le transfert de compétences (ateliers de co-crédation, suivi individualisé), mais ce point pourrait encore être travaillé.

Pour que l'évaluation soit complète il faudrait également suivre les projets financés dans la durée, mais les premières réalisations suggèrent que les projets lauréats ont le potentiel de produire des effets durables, au-delà du financement du BIC. Le dispositif a également contribué à renforcer la visibilité et la légitimité des autres projets citoyens. Certains projets non lauréats ont en effet pu se concrétiser sans le financement de la Ville, en tirant parti de la visibilité acquise et des connexions établies durant le processus. Cela montre que le BIC a eu un effet catalyseur au-delà des seuls projets financés.

En résumé, cette première édition du BIC est prometteuse. Si des ajustements sont nécessaires, notamment en matière de communication et de suivi, l'ensemble du dispositif apparaît comme un levier de mobilisation citoyenne et de création de projets innovants, parfaitement pertinent.